Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260402-DC_2026_048B-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_048

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 5 pouvoir(s)) : 0	L'an deux mille vingt six, le trente mars le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 24 mars 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Christine HEUDE,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Fabien LAMIRE,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL,Madame Sophie MARQUANT,Monsieur Benoît HOUYERE,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Carine GERMOND,Monsieur Patrick PLANCHET,Madame Justine DEBRIFFE,Madame Esthercadlie CARBON,Monsieur Nicolas GRAVELLIER,Monsieur Pierrick CHOUAN,Madame Roseline KNEZIC,Madame Nicole GENIN,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Nadège LE FLOCH,Monsieur Jean-Benoît GERBAUD,Madame Jalila GIRAUD,Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Madame Vanessa ALLAIN représenté(e) par Madame Pauline SEGRETAIN ,Monsieur Philippe MAIGNAN représenté(e) par Monsieur Bruno LINNE ,Madame Maryvonne TRAVERS représenté(e) par Monsieur Paul LAPAUSE ,Madame Janine BLUM représenté(e) par Madame Christine HEUDE ,Monsieur Jean-Louis BAHU représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260402-DC_2026_048B-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_048

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2026

- Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) de la Ville de Vitré (2026)

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.2121-22 et D.1411-3 et suivants ;
Vu le code de la commande publique ;

Considérant que les dispositions applicables aux commissions de délégations de service public s'appliquent aux commissions d'appel d'offres pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens tels qu'annexés au code de la commande publique ;

Considérant que la commission d'appel d'offres examine les offres et les candidatures et attribue les marchés ;

Considérant que, pour la Ville de Vitré, la commission est composée par l'autorité habilitée à signer le marché public, ou son représentant, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ;

Considérant que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;

Considérant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

Considérant qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ;

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Considérant qu'en cas de démission ou décès d'un titulaire, le remplacement dudit titulaire est assuré par un suppléant suivant l'ordre de la même liste ;

Considérant que peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence ;

Il vous est proposé de procéder à la désignation des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres de la Ville de Vitré.

Après un appel de candidatures et dépôt des listes de Monsieur Patrick PLANCHET et de Madame Nadège LE FLOCH, il est procédé au vote.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260402-DC_2026_048B-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_048

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 33 (dont 5 pouvoirs)
- Nombre de bulletins : 33
- Bulletin(s) blanc(s) ou nul(s) : 1
- Suffrages exprimés : 32

Ont obtenu :

- Liste de Patrick PLANCHET : 28 voix (4 sièges)

Titulaires	Suppléants
Patrick Planchet	Pierrick Chouan
Bruno Linne	Emmanuel Couvert
Jean-Louis Bahu	Marie-Noëlle Morfoisse
Freddy Andrieux-Bizeul	Benoit Houyère
Philipe Maignan	Fabien Lamiré

Liste de Nadège LE FLOCH : 4 voix (1 siège)

Titulaire	Suppléante
Nadège Le Floch	Jalila Giraud

Les membres du conseil municipal désignés à la commission d'appel d'offres sont :

Titulaires	Suppléants
Patrick Planchet	Pierrick Chouan
Bruno Linne	Emmanuel Couvert
Jean-Louis Bahu	Marie-Noëlle Morfoisse
Freddy Andrieux-Bizeul	Benoit Houyère
Nadège Le Floch	Jalila Giraud

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
2 avr. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des finances, de la commande publique et des assurances
2 avr. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.